

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 6 décembre 2000.

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

M

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal qui se tiendra à l'Hôtel Communal, le **lundi 18 décembre 2000, à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR.-

- 1.- Centre Public d'Aide Sociale – Budget de l'exercice 2000 – Modification budgétaire n° 3 ordinaire - Avis ;
- 2.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget de l'exercice 2000 – Modification budgétaire n° 1 – Avis ;
- 3.- Taxes communales pour l'exercice 2001 – Examen – Décision ;
- 4.- Budget communal de l'exercice 2001 – Examen – Décision ;
- 5.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires – Exercice 2001 – Décision ;
- 6.- Budget communal pour l'exercice 2001 – Répartition des subsides aux sociétés et œuvres diverses ;
- 7.- Autorisation de disposer en attendant l'approbation du budget communal pour l'exercice 2001 des crédits de dépenses prévus pour l'organisation des festivités carnavalesques – Examen – Décision ;
- 8.- A.I.H.R.C. en liquidation – Budget de l'exercice 2001 – Avis ;
- 9.- Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision ;
- 10.- Acquisition d'une station de travail pour la mise en place de la cartographie communale – Décision ;
- 11.- Acquisition d'un terrain appartenant à l'I.D.E.A. sur le site de Baume-Marpent – Décision ;
- 12.- Acquisition de matériel pour Antenne Centre – Décision ;
- 13.- Demande de reconnaissance de la Maison du Tourisme de la Région du Centre et projet de statuts de son A.S.B.L. gestionnaire – Avis ;
- 14.- Réglementation de la circulation des véhicules dans un tronçon de la rue de la Passerelle – Décision ;

./...

./...

HUIS CLOS :

- 15.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Démission d'un instituteur primaire ;
- 16.- Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Ratification ;
- 17.- Désignation d'un Secrétaire communal, à titre intérimaire ;
- 18.- Octroi d'une allocation de fin d'année 2000 au personnel statutaire (y compris aux grades légaux) ;
- 19.- Octroi d'une allocation de fin d'année 2000 au personnel contractuel et temporaire.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION.

N.H. PECRIAUX.